

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 octobre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Anis LAADHAR (AMC Ernst & Young) et Mr Fadhel JAOUA (Financial Auditing & Consulting).

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 897	8 471 273
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 448 848)	(8 395 038)
	III.1	23 049	76 234
Immobilisations corporelles		179 711 430	177 176 041
- Amortissements des immobilisations corporelles		(164 423 062)	(162 834 059)
	III.1	15 288 367	14 341 982
Immobilisations financières		10 680 447	10 703 681
- Provisions sur immobilisations financières		(8 234 143)	(6 190 517)
	III.2	2 446 304	4 513 165
Total des actifs immobilisés		17 757 720	18 931 381
Total des actifs non courants		17 757 720	18 931 381
Actifs courants			
Stocks		29 900 991	36 666 698
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 121 571)	(962 086)
	III.3	28 779 421	35 704 612
Clients et comptes rattachés		39 856 664	39 286 042
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(27 261 745)	(16 594 604)
	III.4	12 594 919	22 691 439
Autres actifs courants		16 546 059	22 908 753
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(5 714 642)	(1 163 165)
	III.5	10 831 417	21 745 588
Placements et autres actifs financiers	III.6	1 740 649	114 807
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	2 196 317	1 529 210
Total des actifs courants		56 142 723	81 785 656
Total des actifs		73 900 442	100 717 037

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2016	2015
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 741 764	7 753 164
Résultats reportés		(175 303 778)	(172 332 849)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(150 241 306)	(147 258 977)
Résultat de l'exercice		(49 661 840)	(2 970 929)
Total des capitaux propres	III.8	(199 903 146)	(150 229 906)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	41 757 051	59 626 979
Autres passifs non courants	III.10	845 149	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	7 738 982	4 693 983
Total des passifs non courants		50 341 182	65 165 611
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	9 108 937	10 409 405
Autres passifs courants	III.13	71 890 480	62 486 554
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	142 462 989	112 885 372
Total des passifs courants		223 462 406	185 781 332
Total des passifs		273 803 588	250 946 943
Total des capitaux propres et des passifs		73 900 442	100 717 037

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	41 729 238	88 744 267
Autres produits d'exploitation	III.16	251 864	1 008 660
Total des produits d'exploitation		41 981 102	89 752 927
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		10 533 466	(4 049 627)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	16 848 587	53 239 751
Charges de personnel	III.18	24 592 862	26 691 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	22 089 284	2 359 765
Autres charges d'exploitation	III.20	3 736 680	5 234 182
Total des charges d'exploitation		77 800 879	83 475 211
Résultat d'exploitation		(35 819 777)	6 277 715
Charges financières nettes	III.21	13 472 662	12 096 639
Produits des placements	III.22	10 258	-
Autres gains ordinaires	III.23	2 355	3 005 675
Autres pertes ordinaires	III.24	293 220	7 814
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(49 573 047)	(2 821 063)
Impôt sur les bénéfices	III.25	88 793	149 866
Résultat des activités ordinaires après impôt		(49 661 840)	(2 970 929)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(49 661 840)	(2 970 929)
Résultat net de la période		(49 661 840)	(2 970 929)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(49 661 840)	(2 970 929)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période close le	
		31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(49 661 840)	(2 970 929)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions	III.26	22 329 521	2 504 665
- Variations des :			
Stocks	III.27	6 765 706	(2 436 725)
Créances	III.28	(570 622)	639 016
Autres actifs courants	III.29	6 362 695	(10 878 873)
Placements et autres actifs financiers	III.30	(1 625 842)	71 948
Fournisseurs et autres dettes	III.31	16 906 813	17 078 664
- Transfert de charges	III.32	486 249	(3 207)
- Plus ou moins-value de cession		-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(992 681)	(4 004 558)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	III.33	(2 724 661)	(1 977 230)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(23 160)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	III.34	23 234	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 701 427)	(2 000 391)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	-
Encaissements provenant des emprunts	III.35	13 194 791	51 237 860
Encaissements provenant des subventions		-	-
Décassements pour remboursement des emprunts	III.36	(13 306 083)	(54 557 022)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(111 292)	(3 319 162)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	III.37	15 392	15 556
Variation de trésorerie		(1 804 646)	(1 299 439)
Trésorerie au début de l'exercice		(26 394 782)	(25 095 343)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.38	(28 199 428)	(26 394 782)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Continuité d'exploitation

La société a accusé une perte nette de 49.661.840 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 199.903.146 DT, soit 206.214.880 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, et malgré la réduction du capital à néant suivie, simultanément, d'une augmentation de capital en numéraire de 12.623.469 DT décidées par l'AGE du 28 juin 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes de l'exercice 2016 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 167.319.683 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 199.903.146 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016, ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs ainsi que ses dettes fiscales et sociales dans les délais convenus ou légaux. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts successifs de la production suivis d'un arrêt total et continu de celle-ci depuis la fin du mois de mai 2016 et de protestations des employés de l'usine de M'saken. La fin du mouvement social à ladite usine et la reprise de la production ont eu lieu en date du 9 décembre 2016 après la conclusion d'un accord, avec la partie syndicale, au siège du ministère des affaires sociales.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société, et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société Africa Holding en réponse à la décision du CMF du 24 août 2016 relative à la soumission de cette dernière à une OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, ce nouvel actionnaire majoritaire a exprimé ses intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines industriel (prévoyant un investissement matériel pour la production de nouvelles dimensions), financier (prévoyant le financement du cycle d'exploitation) et social (envisageant le départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de personnel technique qualifié). Ces axes s'insèrent dans le cadre d'un plan de restructuration qui fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes. Un plan de sauvetage de la société a été établi en 2017.

Outre le déblocage des matières premières stockées au port pour non règlement des fournisseurs grâce à un financement en devises obtenu, au cours du 2^{ème} semestre 2016, auprès de la Banque de l'Habitat pour 3 700 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 2 000 000 DT), la STIP a pu bénéficier, au cours du 1^{er} semestre 2017, de 2 financements en devises supplémentaires auprès de la même banque pour 10 000 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 5 000 000 DT) et pour 2 000 000 DT. Par ailleurs, le nouvel actionnaire a procédé, en octobre et décembre 2016, à l'injection, conformément à la démarche convenue lors de la réunion ayant eu lieu au ministère de l'industrie en date du 29 juillet 2016, de la somme de 2 000 000 DT en compte courant associé pour faire face aux besoins de la société et a entamé, dans le cadre de la recherche d'un partenaire stratégique, les négociations avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour une prise de participation dans le capital. Ces négociations sont abouties à la signature, en juillet 2017, d'une lettre d'intention sur le partenariat envisagé.

D'un autre côté, la STIP est entrée en lock-out à partir du 22 mai 2017 pour une durée limitée à 2 semaines (la durée prévue était 3 mois) suite à un accord conclu à l'issue d'une réunion des partenaires sociaux le 2 juin 2017, et ce pour les raisons suivantes : d'abord, le non respect du cahier des charges organisant les opérations d'importation de pneus, ensuite, l'arrêt total des ventes de la société en raison de l'inondation du marché par les importateurs de pneus conjuguée avec l'importation anarchique et le commerce parallèle, et enfin, le refus de la demande de mise en chômage technique formulée par la société objet des deux réunions de conciliation en dates du 6 avril 2017 et du 4 mai 2017. L'usine de M'saken a été fermée, de nouveau, en juillet 2017, suite à la baisse de la production à moins de 5% de la production normale au cours du mois de juin.

Faute d'accès aisé et systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières, d'accords de rééchelonnement des échéances impayées des emprunts, d'un solutionnement des difficultés causées à la société par la concurrence déloyale provoquée par les importations anarchiques des pneus et par le commerce parallèle et d'un climat social serein et favorable pour la production et pour le développement de l'entreprise et à défaut de concrétisation d'un plan de restructuration de la société lui permettant de surmonter ses difficultés et de relancer son activité, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC 15.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Les pièces de rechange pouvant être utilisés de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat. En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisés exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme compte NC 05 relative aux immobilisations corporelles.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par la société en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite. La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu comptes des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, ces placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tel que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus au coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Emprunts et charges d'emprunt

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NC 13 relative aux charges d'emprunt.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes de la société, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

Revenus

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources de la société par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources de la société par des tiers peut être mesuré de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente des produits fabriqués ou de l'utilisation des ressources de la société par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

Lorsque les intérêts comptabilisés en produits n'ont pas été encaissés à leur échéance, le recouvrement des intérêts futurs n'est plus censé être raisonnablement certain. De ce fait, les intérêts déjà constatés mais non encaissés font l'objet d'une provision pour couvrir les risques de non recouvrement. Les intérêts futurs ne seraient plus constatés en produits, mais plutôt dans un compte passif à mesure qu'ils sont courus.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 15 311 416 Dinars au 31 Décembre 2016 Dinars contre 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/16	
	31/12/2015	Acquisitions	Transferts	Sorties	31/12/2016	31/12/2015	Dotation 2016	Sorties		31/12/2016
IMMO. INCORPORELLES										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	704 514	625	-	-	705 138	(666 414)	(15 675)	-	(682 089)	23 049
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(724 562)	(38 135)	-	(762 697)	-
Sous-total (I)	8 471 273	625	-	-	8 471 897	(8 395 038)	(53 810)	-	(8 448 848)	23 049
IMMO. CORPORELLES										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(18 056 940)	(828 145)	-	(18 885 084)	6 007 286
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(614 171)	(12 793)	-	(626 964)	243 066
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 190 676)	(27 110)	-	(3 217 786)	123 769
-Matériel & outillages industriels	102 848 254	964 633	150 911	(219 483)	103 744 315	(99 548 508)	(659 103)	219 483	(99 988 128)	3 756 186
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 454 318	-	-	-	37 454 318	(37 454 318)	-	-	(37 454 318)	-
-Matériel de transport (*)	1 731 131	-	-	-	1 731 131	(1 388 358)	(126 198)	-	(1 514 556)	216 576
-Matériel informatique	1 279 104	17 007	11 606	-	1 307 717	(1 135 067)	(40 433)	-	(1 175 500)	132 216
-Agencements, Aménagements& Installations	1 721 116	327 838	-	-	2 048 954	(1 020 820)	(109 382)	-	(1 130 203)	918 751
-Equipements de bureau	463 278	2 177	-	(495)	464 959	(425 200)	(5 818)	495	(430 524)	34 435
-En cours	1 206 787	1 443 713	(162 517)	-	2 487 983	-	-	-	-	2 487 983
Sous-total (II)	177 176 041	2 755 367	-	(219 978)	179 711 430	(162 834 059)	(1 808 982)	219 978	(164 423 062)	15 288 367
Total (I+II)	185 647 314	2 755 992	-	(219 978)	188 183 327	(171 229 097)	(1 862 792)	219 978	(172 871 911)	15 311 416

(*) Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de leasing. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur comptable nette de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	462 612	462 612
Amortissements cumulés	(246 020)	(153 498)
Valeur comptable nette	216 592	309 114

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 2 446 304 Dinars contre 4 513 165 Dinars au 31 Décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation SOMACOP (% de détention :99,99%)	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP (% de détention : 65,06%)	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	504 878
Prêts au personnel	70 364	93 598
Total brut	10 680 447	10 703 681
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	5 596 850	4 833 481
Provision pour dépréciation des titres SMTP	2 637 293	1 357 035
Total net	2 446 304	4 513 165

III.3.STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 28 779 421 Dinars contre 35 704 612 Dinars au 31 Décembre 2015 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	12 831 503	8 875 276
Produits finis	5 829 461	17 299 047
En-cours de production de biens	3 159 052	2 222 932
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 080 976	8 269 443
Total brut	29 900 991	36 666 698
Provision pour dépréciation des MP	39 880	31 191
Provision pour dépréciation des produits finis	281 691	130 894
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	28 779 421	35 704 612

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 12 594 919 Dinars contre 22 691 439 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Clients ordinaires	437 046	4 083 664
Clients locaux, effets à recevoir	111 455	49 503
Clients, chèques en caisse	204 931	19 275 119
Clients douteux	39 103 232	15 877 756
Total brut	39 856 664	39 286 042
Provision pour dépréciation des comptes clients	27 261 745	16 594 604
Total net	12 594 919	22 691 439

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2016 à 10 831 417 Dinars contre 21 745 588 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs débiteurs	1 266 247	3 924 631
Personnel	81 795	57 381
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	6 269 832	5 872 308
Taxes sur le CA récupérable	2 553 010	5 425 415
Etat, TFP à reporter	143 788	216 729
Etat, avances en douanes	205 008	208 922
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 975 868	3 748 209
Société du groupe SMTP	1 224 009	1 131 217
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	65 112	62 507
Tunisie factoring	12 884	901 624
Charges constatées d'avance	231 605	153 955
Débiteurs divers	152 586	841 540
Total brut	16 546 059	22 908 753
Provision pour dépréciation des AAC	5 714 642	1 163 165
Total net	10 831 417	21 745 588

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 1 740 649 Dinars contre 114 807 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Placement courant	1 000 000	-
Intérêts à recevoir	10 258	-
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	730 391	114 807
Total	1 740 649	114 807

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 2 196 317 Dinars contre 1 529 210 Dinars au 31 Décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Caisses	2 802	12 985
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 467
Chèques à encaisser	731 156	707 220
Banques	1 462 359	315 538
Total	2 196 317	1 529 210

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2016 un solde négatif de 199 903 146 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2015 de 150 229 906 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capitaux propres (3)	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)
Affectation de résultat de l'exercice 2015 suivant la décision de l'AGO du 23/6/2016							(2 970 929)		2 970 929	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(11 400)				(11 400)
Résultat net de l'exercice									(49 661 840)	(49 661 840)
Solde au 31 décembre 2016	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 741 764	(70 374 777)	(104 929 000)	(49 661 840)	(199 903 146)

(1) Le capital social est divisé en 4 207 823 actions d'une valeur nominale de 3 DT chacune.

L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

(3) Les autres capitaux propres sont constitués de la réserve spéciale de réévaluation légale de certaines immobilisations réalisée en 1996 pour 7 705 346 DT, des subventions d'investissement nettes pour 36 417 DT et d'autres compléments d'apport pour 1 DT. Les subventions d'investissement se détaillent comme suit :

	Valeur brute	QP inscrites au Rt	Valeur nette
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'une chaudière (dans le cadre d'un plan d'action d'économie d'énergie)	64 000	61 333	2 667
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'insert et de moules (dans le cadre d'une relation commerciale)	25 000	11 250	13 750
Subvention d'investissement pour l'acquisition d'un palan (au titre des projets de santé et de la sécurité professionnelle)	25 000	5 000	20 000
Total	114 000	77 583	36 417

Toutes les conditions relatives à ces subventions ont été remplies et aucune éventualité relative à ces subventions n'est à signaler.

III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élevaient au 31 Décembre 2016 à 41 757 051 Dinars contre un solde de 59 626 979 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit :

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Principal en début de période	Nouveaux emprunts de la période	Remboursements de la période	Principal en fin de période	Détail du solde en fin de période		
							à + d'un an	à - d'un an	impayés
CREDITS NON RENEGOCIES									
STB Crédit : 2 063027,120	15 ans	3 ans	2 063 027	-	-	2 063 027	-	85 959	1 977 068
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	2 372 171	-	-	2 372 171	-	148 261	2 223 911
STB Crédit : 3 358906,778	15 ans	3 ans	3 358 907	-	-	3 358 907	-	139 954	3 218 952
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	1 205 895	-	-	1 205 895	-	100 491	1 105 403
STB Crédit : 2372 546,236	15 ans	2 ans	2 326 920	-	-	2 326 920	-	182 504	2 144 417
STB Crédit : 2627 453,764	15 ans	2 ans	2 576 926	-	-	2 576 926	-	202 112	2 374 814
STB Crédit : 5000 000,000	7 ans	-	3 928 571	-	-	3 928 571	-	-	3 928 571
AIL Crédit leasing 1 (*)	3 ans		1	-	-	1	-	-	1
AIL Crédit leasing 2 (*)	3 ans		8 989	-	(8 987)	2	-	-	2
AIL Crédit leasing 3 (*)	3 ans		100 541	-	(40 424)	60 116	15 740	44 376	-
AIL Crédit leasing 4 (*)	3 ans		90 395	-	(33 549)	56 846	19 876	36 970	-
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	71 096			71 096	54 557	13 257	3 282
CREDITS RENEGOCIES									
ATTIJARI 3 398 135	5 ans		843 936	-	(84 439)	759 496	-	276 496	483 001
ATTIJARI 3 398 135			3 765 624	-	-	3 765 624	-	3 765 624	-
ATTIJARI 2 000 000			1 463 571	-	(228 534)	1 235 037	-	-	1 235 037
Amen Bank 7 035 000	10 ans	3 ans	5 959 059	-	(165 529)	5 793 529	3 972 706	993 176	827 647
Amen Bank 4 180 787			4 180 787	-	-	4 180 787	4 180 787	-	-
UIB 3 180 000	3 ans		2 031 667	-	(176 667)	1 855 000	-	971 667	883 333
UIB 2 289 000			2 289 000	-	-	2 289 000	-	2 289 000	-
BNA 13 806 000	10 ans		12 399 837	-	(127 833)	12 272 004	9 204 012	1 533 996	1 533 996
BNA 16 923 000	10 ans	1 an	16 923 000	-	-	16 923 000	13 162 332	1 880 334	1 880 334
BNA 5 000 000	7 ans		4 444 445	-	(185 185)	4 259 260	2 777 780	740 740	740 740
BNA 5 929 000	7 ans	1 an	5 929 000	-	-	5 929 000	3 388 000	847 000	1 694 000
BIAT3 160 000	3 ans		2 230 588	-	(929 412)	1 301 176	-	1 115 294	185 882
BIAT650 000			650 000	-	-	650 000	-	650 000	-
BFT 1 200 000	4 mois		300 000	-	(300 000)	-	-	-	-
BFT6 947 709	48 mois	4 mois	6 497 709	-	(463 179)	6 484 530	3 242 277	1 852 716	1 389 537
BFT 1 738 984			1 738 984	-	-	1 738 984	1 738 984	-	-
Total			90 200 646	-	(2 743 738)	87 456 908	41 757 050	17 869 928	27 829 929

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de leasing conclus par la société en sa qualité de preneur se présente par maturité comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
+ Paiements minimaux au titre de la location financement	125 180	223 852
à payer dans moins d'1 an	88 942	98 673
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	36 238	125 179
à payer dans plus de 5 ans	-	-
- Intérêts à courir	(8 218)	(23 926)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	116 962	199 926
à payer dans moins d'1 an	81 346	82 963
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	35 616	116 963
à payer dans plus de 5 ans	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de leasing conclus par la société se présentent comme suit :

	AIL 1	AIL 2	AIL 3	AIL 4
Financement	70 161	160 988	125 477	105 986
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle	1	2	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers additionnels,
- La STIP n'a pas conclu de contrats de sous location.

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 845 149 Dinars contre 844 649 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	500	-
Total	845 149	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 7 738 982 Dinars contre 4 693 983 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3 196 189	2 955 953
Autres provisions pour risques et charges	4 542 793	1 738 030
Total	7 738 982	4 693 983

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 9 108 937 Dinars au 31 Décembre 2016 contre 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	4 574 500	3 081 977
Fournisseurs étrangers	371 213	613 767
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	-
Fournisseurs, effets à payer	85 862	2 849 772
Fournisseurs, effets impayés	2 481 219	17 607
Fournisseurs, factures non parvenues	1 139 413	3 420 886
Total des fournisseurs d'exploitation	8 652 208	9 984 007
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	312 180	280 849
Total des fournisseurs d'immobilisations	456 729	425 398
Total	9 108 937	10 409 405

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 71 890 480 Dinars contre 62 486 554 Dinars au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Clients R.R.R. à accorder	9 862 018	9 105 782
Ristournes à rembourser à MAAP	1 747 515	1 566 026
Fonds social	825 613	824 597
Personnel	5 425 492	4 526 002
Etat, impôts et taxes	36 418 668	31 925 079
Société du groupe SMTP	81 131	72 705
Société du groupe AFRICA HOLDING	2 017 389	-
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	13 950 729	9 034 644
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	161 650	215 650
Produits constatés d'avance	119 846	4 223 533
Intérêts différés sur comptes courants associés	263 063	-
Autres créiteurs divers	197 440	172 610
Total	71 890 480	62 486 554

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 142 462 989 Dinars contre 112 885 372 au 31 Décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur emprunts	17 869 928	13 971 117
Échéances impayées	27 829 929	16 602 550
Emprunts courants	29 109 974	25 964 487
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227
Banques et autres organismes financiers passif	30 395 745	27 923 991
Total	142 462 989	112 885 372

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'élèvent à 41 729 238 Dinars contre 88 744 267 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Ventes locales des produits finis	36 064 369	69 669 694
Ventes locales des produits intermédiaires	71 651	274 883
Ristournes sur ventes locales	(1 745 029)	(9 737 085)
Total des ventes locales	34 390 990	60 207 491
Ventes à l'export des produits finis	7 338 248	28 536 776
Total des ventes à l'export	7 338 248	28 536 776
Total	41 729 238	88 744 267

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 251 864 Dinars contre 1 008 660 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Assurance, participation aux bénéfices	-	705 859
Revenus des immeubles	78 596	76 679
Ventes des déchets	86 466	133 831
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Résultat	11 400	13 365
Subvention d'exploitation	-	12 852
Autres produits (assistance et autres)	75 402	66 074
Total	251 864	1 008 660

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 16 848 587 Dinars contre 53 239 751 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Achats de matières premières	18 198 555	42 077 066
Achats de fournitures et matières consommables	2 220 411	6 191 443
Achats non stockés de matières et fournitures	2 326 974	5 358 177
Variation de stocks des matières premières	(6 085 821)	(483 012)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	188 468	96 077
Total	16 848 587	53 239 751

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice à 24 592 862 Dinars contre 26 691 141 Dinars au titre de l'exercice 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Salaires et primes	19 142 546	20 674 426
Charges sociales	4 555 772	4 973 138
Cotisations au fonds social	475 453	553 830
Frais de cantine	171 745	316 398
Médecine de travail	7 109	28 710
Indemnités de départ à la retraite	240 236	144 639
Total	24 592 862	26 691 141

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 22 089 284 Dinars au titre de l'exercice 2016 contre 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 862 792	1 746 587
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	2 043 627	553 912
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	200 982	157 511
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	11 172 545	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	4 551 477	57 045
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 825 478	614 562
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(41 497)	(311 365)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(505 404)	(236 267)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(20 715)	(222 220)
Total	22 089 284	2 359 765

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 736 680 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 contre 5 234 182 Dinars au terme de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 085 465	1 194 208
Primes d'assurances	1 621 335	1 580 050
Entretiens et réparations	118 808	341 196
Frais de gardiennage	11 139	17 480
Frais postaux et de télécommunication	111 878	119 581
Charges locatives	117 927	113 791
Frais de transport sur ventes	59 868	415 838
Missions et réceptions	45 218	83 983
Publicités, publications et relations publiques	15 935	276 302
Impôt et taxes	361 464	633 220
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	149 362	198 460
Formation professionnelle	65 705	201 590
Autres charges diverses ordinaires	(27 425)	58 483
Total	3 736 680	5 234 182

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 13 472 662 Dinars contre 12 096 639 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	3 433 183	2 802 198
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 337 726	3 112 367
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 265 679	2 429 387
Intérêts sur crédits d'exploitation	144 744	735 226
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	141 194	177 930
Intérêts sur financement des exportations	529 089	796 040
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 925	32 130
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	3 853 001	1 747 289
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	-
Pertes et gains de change non réalisés	(151 700)	113 130
Pertes et gains de change réalisés	(102 028)	419 399
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(11 150)	(268 457)
Total	13 472 662	12 096 639

III.22. Produits des placements

Les produits de placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 10 258 Dinars contre une valeur nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Intérêts sur placements à court terme	10 258	-
Total	10 258	-

III.23. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 2 355 Dinars contre 3 005 675 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	-	3 000 000
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 355	5 675
Total	2 355	3 005 675

III.24. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 à 293 220 Dinars contre 7 814 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	261
Pertes au titre de taxations d'office CNSS	289 497	-
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	1 500	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 223	7 553
Total	293 220	7 814

III.25. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge comptabilisée par la société au titre de l'impôt sur les bénéfices correspond à celle exigible (courante) en vertu de l'application des règles de liquidation de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, calculé sur la base du minimum de perception, s'élève à 88 793 DT contre 149 866 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

III.26. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le détail des amortissements et provisions ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Dotations aux amortissements	1 862 792	1 746 587
Dotations aux provisions	20 794 109	1 383 030
Reprises sur provisions	(567 616)	(769 852)
Provisions pour IDR	240 236	144 639
Moins-value de cession	-	261
Total	22 329 521	2 504 665

III.27. VARIATION DES STOCKS

Le détail de la variation des stocks ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Stocks	29 900 991	36 666 698	6 765 706
Total	29 900 991	36 666 698	6 765 706

III.28. VARIATION DES CREANCES

Le détail de la variation des créances ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Clients et CR	39 856 664	39 286 042	(570 622)
Total	39 856 664	39 286 042	(570 622)

III.29. VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail de la variation des autres actifs courants ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Autres Actifs Courants	16 546 059	22 908 753	6 362 695
Total	16 546 059	22 908 753	6 362 695

III. 30. VARIATION DES PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le détail de la variation des placements et autres actifs financiers ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Placements et AAF	1 740 649	114 807	(1 625 842)
Total	1 740 649	114 807	(1 625 842)

III.31. VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Le détail de la variation des fournisseurs et autres dettes ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	8 652 208	9 984 007	(1 331 799)
Autres passifs courants	71 890 480	62 486 554	9 403 926
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227	8 834 186
Dépôts et cautionnements reçus	500	-	500
Total	117 800 601	100 893 788	16 906 813

III.32. TRANSFERT DE CHARGES

Le détail des transferts de charges figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Ecart de conversion/Crédits	513 041	25 714
QP des subventions d'investissement inscrite en résultat	(11 400)	(13 365)
Incidence de la variation du taux de change sur les LEL	(15 392)	(15 556)
Total	486 249	(3 207)

III.33. DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le détail des décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Acquisitions de l'exercice	(2 755 992)	(2 000 337)
Fournisseurs d'immobilisations au début de l'exercice	(425 398)	(402 291)
Fournisseurs d'immobilisations à la fin de l'exercice	456 729	425 398
Total	(2 724 661)	(1 977 230)

III.34. ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Prêts au personnel	70 364	93 598	23 234
Total	70 364	93 598	23 234

III.35. ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Le détail des encaissements provenant des emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Restructuration des emprunts bancaires non courants	-	11 886 693
Emprunts leasing	-	231 463
Financement des achats de matières premières	-	15 000 000
Financements en devises	8 443 087	4 731 404
Financement de stock	350 000	600 000
Préfinancement export	4 288 000	18 788 300
Lettre de crédit (impayée)	113 704	-
Total	13 194 791	51 237 860

III.36. DECAISSEMENTS POUR REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Le détail des décaissements pour remboursements d'emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Remboursement des emprunts bancaires non courants	(2 660 778)	(17 723 885)
Remboursement des emprunts leasing	(82 960)	(111 157)
Remboursement/Financement des achats de matières premières	-	(13 311 266)
Remboursements/Financements en devises	(3 636 845)	(4 033 914)
Remboursements/Financement de stock	(350 000)	(750 000)
Remboursements/Préfinancement export	(6 575 500)	(18 626 800)
Total	(13 306 083)	(54 557 022)

III.37. INCIDENCE DE LA VARIATION DU TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'effet de la variation du taux de change sur les liquidités détenues ou dues en monnaies étrangères est présenté dans l'état de flux de trésorerie d'une manière séparée et s'élève au 31 décembre 2016 à 15 392 DT contre 15 556 DT au 31 décembre 2015.

III.38. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2016 présente un solde créditeur de 28 199 428 Dinars contre un solde de même nature de 26 394 782 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2015. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Liquidités en banques	1 462 359	315 538
Espèces en caisses	2 802	12 985
Chèques à encaisser	731 156	707 220
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 466
Découverts bancaires	(30 395 745)	(27 923 991)
Total	(28 199 428)	(26 394 782)

IV. Note sur le résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de l'exercice	49 661 840	2 970 929
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 207 823	4 207 823
Résultat par action	(11,802)	(0,706)

Le résultat par action (perte par action) ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

V. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet	57 412 737	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	305 484	ATB			
TOTAL	71 988 271				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	15100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			
Caution solidaire	1 500 000	SPG			
Caution solidaire	3 000 000	SPG			
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(136 669)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			(1 037)
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			(9 758)

Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 364)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 128)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
Caution solidaire	1 000 000	TUNICOM			
• Cautions bancaires	134 880				
Cautions définitives et cautions d'avances reçues des fournisseurs	134 880	Divers fournisseurs locaux			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque sur une propriété sise à la Zone industrielle Charguia	1 700 000	STPCM			(1 386 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 364)
• Nantissements	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 386 092)
TOTAL	19 284 880				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 584 756	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT, STB			
• Caution définitive sur marché TRANSTU	54 790	BH			
• Caution bancaire au profit de la CNSS	90 000	BH			
• Caution bancaire au profit de la SNCFT	12 000	BH			
TOTAL	10 741 546				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	87 339 942
STB	17 832 418
BFT	8 223 514
Attijari BANK	5 760 158
AMEN BANK	9 974 316
UIB	4 144 000
BNA	39 383 264
BIAT	1 951 176
CNSS	71 096

VI. EVENTUALITES

1- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

Au cours du 2^{ème} semestre 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, et jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, la BIAT n'a pas mis en œuvre la clause résolutoire.

2- Les actes de consolidation et de restructuration de dette conclus, depuis quelques années, avec certaines banques, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard courus postérieurement à la date de mise en place desdits engagements, comportent une clause accordant à ces banques le droit de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués et majorée des intérêts correspondants.

Au cours de l'exercice 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, et à l'exception d'Attijari Bank, les autres banques concernées n'ont pas officiellement exercé le droit ci-dessus visé.

Il est actuellement impossible d'anticiper la position définitive des autres banques concernées au sujet de la déchéance du terme pouvant être contractuellement prononcée et, par conséquent, aucun engagement supplémentaire au titre des intérêts de retard pouvant être supportés n'a été constaté au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2016.

VII. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées (autres que la rémunération des dirigeants)

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la société SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2016, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 1.787.297 DT (correspondant à la contrevaletur de 8.497.110 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2016 à 69.736.862 MAD, soit 15.826.781 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2016 à 30.352.159 MAD, soit 6.888.423 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2016 à 420.333 MAD, soit 95.394 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2016 a porté sur 23.741 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2016 pour la somme HT de 59.983 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2016 à 5.429.896 MAD soit 1.224.009 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2016 à 357.482 MAD, soit 81.131 DT (converti au cours de clôture).

b) Transactions avec la société SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2016, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 7.205.249 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2016, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 7.848.280 DT provisionnée à hauteur de 2.959.065 DT.
- L'octroi de 3 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2016, à la somme totale de 131.702 DT HTVA non encore servies à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2016, à ce titre, s'est élevé à 24.353 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 à la SOMACOP s'élèvent à 77.188 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2016 pour la somme HT de 4.724 DT

- La facturation, en 2016, pour un montant HTVA de 198.356 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2016, suite à la révision de l'assistance comptable à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 27.132 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel de l'ancien directeur commercial de la STIP, recruté en 2015 et parti en 2016, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 5.320 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 15.960 DT.

c) Transactions avec la société SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2016 à ce titre s'est élevé à 54.243 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 se sont élevées à 37.318 DT.
- La facturation, en 2016, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec la société AFRICA HOLDING

- La création d'un compte courant associé au nom de la société AFRICA HOLDING pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Ce compte courant présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 2.000.000 DT. Les intérêts supportés par la société, en 2016, en rémunération de ce compte s'élèvent à la somme de 17.389 DT.

e) Transactions avec le nouveau PDG, M. Abdelkader Dridi

- La création d'un compte courant associé au nom de M. Abdelkader Dridi pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Aucune somme n'a alimenté ce compte courant en 2016 et, par conséquent, aucun intérêt n'a été supporté à ce titre.
- La garantie personnelle, par M. Abdelkader Dridi, à hauteur de 2.000.000 DT, d'un financement en devises de 3.700.000 DT accordé, en 2016, à la STIP par la Banque de l'Habitat en vue de débloquer les marchandises stockées au port pour non règlement des fournisseurs.

B- Rémunérations des dirigeants

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations de l'ancien Président Directeur Général M. Riadh Berrjeb (en fonction du 1^{er} janvier 2016 au 7 septembre 2016). Le nouveau Président Directeur Général M. Abdelkader Dridi a renoncé, compte tenu de la situation financière actuelle de la STIP, à toute rémunération ou avantage en nature au titre de ses fonctions, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les rémunérations de M. Riadh Berrjeb comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 7 septembre 2016 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière (pour période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016) comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	122.367	40.931
TOTAL	122.367	40.931

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	15.088	0
TOTAL	15.088	0

VIII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu en date du 28 juin 2017 et a décidé, conformément aux dispositions de l'article 310 du code des sociétés commerciales, une réduction du capital à néant et une augmentation du capital en numéraire de 12.623.469 DT.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 septembre 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

<i>Produits</i>		<i>Charges</i>		<i>Total</i>	<i>2016/2015</i>	<i>2015/2014</i>
Revenus nets, profits d'exploitation	41 001 100					
Produits stables		Dotation de provisions	10 533 400			
Produits exceptionnels						
Total	62 001 200	Total	10 533 400	- Production	11 401 616	91 066 691
- Amortissements	17 981 700	dotations successives	16 000 000	- Régression coûts exceptionnels	11 000 000	10 100 000
* Valeurs amortissables	14 000 000	Autres charges nettes	1 100 000			
Structure d'exploitation	0					
Total	28 000 000	Total	1 100 000	- Reprise provision dérivés	11 000 000	11 100 000
* Valeurs nets bruts	17 000 000	Impôts et taxes	100 000			
		Charges d'exploitation	10 000 000			
Total	17 000 000	Total	10 100 000	- Excédent (insuffisance) de coût d'exploitation	(11 000 000)	(10 000 000)
* Excédent (insuffisance) d'exploitation	(10 000 000)	* Insuffisance brute d'exploitation				
autres amortissements	2 000	Autres charges nettes	100 000			
Produits financiers	0	Charges financières	10 000 000			
Produits exceptionnels divers	0	Dotation aux amortissements de régression nettes	10 000 000			
		Impôts sur les résultats nettes	10 000			
Total	(10 000 000)	Total	10 100 000	- Différence des activités opérationnelles (1 net)	(10 000 000)	(1 000 000)
* Valeurs nets d'exploitation nettes		* Excédent significatif des activités nettes	(10 000 000)			
Charges successives		Produits nettes				
Charges successives exceptionnelles		Excédent (insuffisance) d'exploitation nettes				
Total	0	Total	(10 000 000)	- Différence net après modifications exceptionnelles	(10 000 000)	(1 000 000)

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6-A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

1- La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 49.661.840 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 199.903.146 DT, soit 206.214.880 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, et malgré la réduction du capital à néant suivie, simultanément, d'une augmentation de capital en numéraire de 12.623.469 DT décidées par l'AGE du 28 juin 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes de l'exercice 2016 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La même note indique, également, que le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 167.319.683 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 199.903.146 DT au total de l'actif.

Comme il est indiqué à la note II.2 aux états financiers, cette situation, conjuguée aux autres points exposés dans la même note, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2- La note VI aux états financiers qui souligne des incertitudes, consécutives à l'incapacité de la STIP à honorer en 2016 certaines échéances d'emprunts restructurés, se rapportant, d'une part, à la faculté de la mise en œuvre par la BIAT de la clause résolutoire stipulée dans l'acte de consolidation et de restructuration de sa créance et ayant donné à la comptabilisation, en 2014, d'un abandon des intérêts de retard s'élevant, à cette date, à la somme de 2.311.686 DT, et d'autre part, à la faculté de l'exercice par les autres banques, à l'exception d'Attijari Bank, ayant conclu avec la STIP des actes de consolidation et de restructuration de dettes, de leur droit contractuel de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués majorée des intérêts de retard correspondants.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 28 juillet 2016 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de

celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013, du 19 juin 2014 et du 25 juin 2015, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2016 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 4 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting

Fadhel JAOUA

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP de 1.000 DT par mois pour le porter, à partir du 1^{er} janvier 2016, de 700 DT à 1.700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2016 la somme HTVA de 27.132 DT.
- La création d'un compte courant associé au nom de M. Abdelkader Dridi, nouveau PDG de la société, pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Aucune somme n'a alimenté ce compte courant en 2016 et, par conséquent, aucun intérêt n'a été supporté à ce titre.
- La création d'un compte courant associé au nom de la société AFRICA HOLDING, nouvel actionnaire majoritaire et administrateur, pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la société et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Ce compte courant présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 2.000.000 DT. Les intérêts supportés par la société, en 2016, en rémunération de ce compte s'élèvent à la somme de 17.389 DT.
- La garantie personnelle, par M. Abdelkader Dridi, nouveau PDG de la société, à hauteur de 2.000.000 DT, d'un financement en devises de 3.700.000 DT accordé, en 2016, à la STIP par la Banque de l'Habitat en vue de débloquer les marchandises stockées au port pour non règlement des fournisseurs.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été

renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2016 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.337.726 DT et 2.194.457 DT.

- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2016 à cette filiale se sont élevées à 77.188 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2016 à ce titre s'est élevé à 24.353 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2016 la somme HTVA de 15.960DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel de l'ancien directeur commercial de la STIP, recruté en 2015 et parti en 2016, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 5.320 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1^{er} juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2016, à 15.960 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2016, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 198.356 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2016 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 4.724 DT et 59.983 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2016 a porté sur 23.741 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations de l'ancien Président Directeur Général M. Riadh Berrjeb (en fonction du 1^{er} janvier 2016 au 7 septembre 2016). Le nouveau Président Directeur Général M. Abdelkader Dridi a renoncé, compte tenu de la situation financière actuelle de la STIP, à toute rémunération ou avantage en nature au titre de ses fonctions, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les rémunérations de M. Riadh Berreb comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,

✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 7 septembre 2016 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière (pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016) comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	122.367	40.931
TOTAL	122.367	40.931

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	15.088	0
TOTAL	15.088	0

Fait à Tunis, le 4 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting
Fadhel JAOUA